

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPET ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 29 février 2024 nommant le jury du concours externe du CAPET, section hôtellerie-restauration, option sciences et technologies des services en hôtellerie et restauration, à la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommées pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Sophie ANDREONI
Professeure certifiée

Académie de NANCY-METZ

Mme Catherine RIPERTO
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie d' AIX-MARSEILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 06 mai 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU